



Charte Papier

Les enjeux environnementaux actuels revêtent une importance capitale. Engagée dans une démarche résolument tournée vers la préservation de l'environnement, notre entreprise a adopté une charte papier pour réduire l'impact direct de ses activités notamment au travers de la maîtrise de ses consommations.



Engagements

En 2019, l'entreprise a pris 6 engagements pour améliorer sa démarche papier et déterminé des objectifs en la matière qui ont été atteints à fin 2023.

Améliorer la consommation

- 1 Réduire de 20% notre consommation globale de papier** à usage interne et externe : - 33% par rapport à l'année de référence 2018.
- 2 Faire progresser la qualité du papier utilisé** et inciter à l'usage du papier recyclé : 99,8 % d'utilisation de papier certifié PEFC ou FSC (versus 82 % en 2019).

Améliorer le recyclage

- 3 Apposer de façon systématique le logo Triman** sur les impressions externes pour sensibiliser le consommateur au tri.
- 4 Tracer les actions de recyclage** sur les sites de plus de 20 salariés, soit 7 sites. Ces actions concernent le tri, la collecte et le recyclage par une société spécialisée.

Améliorer les pratiques

- 5 Assurer un suivi annuel** des papiers utilisés en interne et en externe avec les directions Immobilier, Achats et RSE et les principaux demandeurs d'impressions, et satisfaire à nos obligations de déclaration Citeo. Dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur, Citeo nous a octroyé un identifiant unique : **FR397995_01LJUN** est l'IDU de l'entreprise. Pour rappel, cet identifiant unique devra figurer dans les conditions générales de vente ou tout autre document contractuel.
- 6 Poursuivre nos actions de communication interne** pour promouvoir le tri sélectif, l'usage du papier recyclé et inciter les collaborateurs à imprimer moins.